

MAIRIE DE DOMARIN

2017/06/12 Conseil Municipal n° 6-2017

Séance du lundi 12 juin 2017 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, D. BOUSQUET, C. GAGEY, L. MILLARDET, Y. NICAISE, J. REYNAUD, D. SUPTIL,

Pouvoirs : B. ALLARD à D. SUPTIL et V. CHABERT-GRANGEON à C. GAGEY

Absente : C. JOLY

Secrétariat : M. NEAULT

Secrétaire de séance : Maurice GIROUD

- Procès-verbal de la séance du 15 mai 2017 : Après les quelques modifications apportées, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 16 mai au 12 juin 2017 :
 - 19 mai 2017 : Acceptation du devis PC NET pour contrat de maintenance informatique annuel de 20h. Montant du devis TTC : 1 425,60 €
 - 19 mai 2017 : Acceptation du devis PC NET pour l'achat d'un vidéo projecteur à l'école primaire. Montant du devis TTC : 346,80 €.
 - 19 mai 2017 : Acceptation de la convention prestation de service accompagnement audit informatique avec la CAPI. Montant de la convention : 601,18 € (deux jours à 300,59 € par jour).
 - 23 mai 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour l'installation de l'éclairage en LED à l'école primaire. Montant du devis : 7 102,94 € TTC.
 - 23 mai 2017 : Acceptation du devis MUET pour la pose d'une tablette accès PMR à la salle Ferronnière. Montant du devis : 582,24 € TTC.
 - 23 mai 2017 : Acceptation du devis MUET pour la pose d'une tablette accès PMR au complexe sportif. Montant du devis : 583,00 € TTC.
 - 02 juin 2017 : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour l'installation d'une sonnerie pour accès PMR au complexe sportif. Montant du devis : 346,74 € TTC.

→ **Délibérations** :

- **Prix du repas de la cantine scolaire** : Après présentation du bilan de l'année scolaire en cours (2016/2017) arrêté au 31 mai 2017, Monsieur le Maire propose de maintenir pour l'année scolaire 2017/2018 les tarifs appliqués et mis en place suivant le quotient familial soit :

- Quotient inférieur à 500 : 4,20 €
- Quotient de 501 à 800 : 4,60 €
- Quotient de 801 à 1 100 : 5,00 €
- Quotient de 1 101 à 1 500 : 5,40 €
- Quotient supérieur à 1 501 : 5,70 €.

Une attestation du quotient familial datant du mois d'août de l'année en cours sera demandée à chaque famille.

Le prix du repas adulte est fixé à 5,70 €.

Adoptée à l'unanimité.

- **Tarif et horaire de la garderie municipale** : Les horaires et tarifs de la garderie doivent être fixés pour la rentrée 2017/2018. Après discussion et analyse de ce qui est en place jusqu'à ce jour, il est convenu de maintenir les mêmes horaires et mêmes tarifs pour la prochaine rentrée à savoir,

Horaires :

Le matin : de 7h30 à 8h20.

Le midi :

- De 11h30 à 12h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- De 11h30 à 12h30 le mercredi.

Le soir :

- De 17h00 à 18h30, les lundis et jeudis,
- De 15h45 à 18h30, les mardis et vendredis.

Tarifs :

- Gratuit de 7h45 à 8h20 et de 11h20 à 12h15,
- 0,50 € le quart d'heure de 7h30 à 7h45 le matin et de 12h15 à 12h30 le mercredi midi,
- 0,50 € la demi-heure les soirs de 17h à 18h30 les lundis et jeudis et de 16h à 18h30 les mardis et vendredis.

Une fiche d'inscription devra être remplie par les parents pour la garderie du soir.

Adoptée à l'unanimité.

- **Complément de ressources** : A la suite du départ d'un Agent communal, Monsieur le Maire propose de verser le complément de ressources au mois de septembre au prorata de sa présence de décembre 2016 à septembre 2017 qui est calculé sur le salaire de base (le douzième de 100 % de celui-ci). **Adoptée à l'unanimité.**
- **Création d'un poste d'Agent de Maîtrise - Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe** : A la suite du dépôt d'un dossier de promotion interne d'un Agent au titre de l'année 2016 et renouvelé en 2017, sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de le nommer à ce grade à compter du 1^{er} juillet 2017. Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** de créer ce poste et, en conséquence, de supprimer celui qu'il occupe jusqu'à cette date.
- **Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe - Suppression d'un poste d'Adjoint Technique** : Un Agent des Services Techniques est inscrit sur le tableau d'avancement de grade 2017. Monsieur le Maire propose de le nommer au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2017. Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** de créer ce poste et, en conséquence, de supprimer celui qu'il occupe jusqu'à cette date.
- **Création de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe - Suppression de 2 postes d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe** : Deux Agents des Services Administratifs sont inscrits sur le tableau d'avancement de grade 2017. Monsieur le Maire propose de les nommer au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2017. Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** de créer ces postes et, en conséquence, de supprimer ceux qu'ils occupent jusqu'à cette date.
- **Création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles - Suppression d'un poste d'Agent Spécialisé Principal 2^{ème} Classe** : Un Agent Spécialisé des Ecoles maternelles est inscrit sur le tableau d'avancement de grade 2017. Monsieur le Maire propose de le nommer au grade d'Agent Spécialisé Principal 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à compter du 1^{er} juillet 2017. Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** de créer ce poste et, en conséquence, de supprimer celui qu'il occupe jusqu'à cette date.
- **Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes** : Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter à la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention pour les travaux qui concernent le réaménagement des accès et stationnement du groupe scolaire. Cette opération d'investissement qui relève du contrat Ambition Région peut permettre d'obtenir une subvention d'un taux de 46,50 % sur une dépense plafonnée à 70 000 €. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 358 333,33 € HT. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Convention du document unique sur la prévention des risques professionnels** : Monsieur le Maire souhaite faire appel aux services du Centre de Gestion pour l'accompagnement mutualisé en vue de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels. Le coût de cette intervention est fixé à 550 €. Le Conseil Municipal

accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- **Modification des membres non élus du Centre Communal d'Action Sociale** : A la suite de la démission de Madame Marie-Odile PAILLET, il est nécessaire de nommer en remplacement un membre non élu au CCAS. Monsieur le Maire propose de la remplacer par Madame Nadia CHERUBIN-GRILLO. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Installation d'un camion à pizzas sur la voie publique** : Monsieur le Maire a répondu favorablement à la demande de Monsieur MERLE Alain pour installer un camion à pizzas sur la voie publique, face au Complexe Sportif, du lundi au dimanche, de 17h à 22h, à compter du 1^{er} juin 2017. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la redevance mensuelle qui lui sera demandée et propose la somme de 100 € par mois. **Adoptée à l'unanimité.**

→ **Questions diverses** :

- Présentation en municipale de NID'énergies dans le cadre de la transition énergétique en Nord Isère.
- Remerciements de l'Association Co Ainsi Danse pour la subvention accordée par la commune.
- Un appel d'offres doit être lancé pour l'attribution du prestataire de restauration scolaire (obligatoire après 3 ans).
- Un projet de jardin pédagogique est proposé par une enseignante de l'école élémentaire.
- Avancement des travaux en cours dans la commune : Assainissement et eau potable avenue du Bourg, aménagement avenue de la Ferronnière et démarrage des travaux accès et stationnement aux écoles.
- Fête de la musique sur la Place des Tilleuls le vendredi 23 juin 2017.

Fin de séance à 22h30
Maurice GIROUD